

AVIS n°2025-115

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Référence de la demande ONAGRE : 2025-01498-041-001

Dénomination : Travaux de rénovation thermique de la résidence Le Verger à Moréac

Demandeur : Morbihan Habitat

Préfet compétent : Préfet du Morbihan

Service instructeur : DDTM du Morbihan

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

- **Objet de la demande :**

Morbihan Habitat sollicite une demande de dérogation à la protection stricte des espèces dans le cadre des travaux de rénovation thermique de la résidence Le Verger située au 17 rue de Bourgneuf sur la commune de Moréac sur lequel 2 nids d'hirondelles de fenêtre ont été inventoriés (ainsi que 2 traces de nids vides). Les travaux auront lieu en dehors de la période de présence de l'espèce soit de mi-septembre à mi-mars. Afin de compenser la perte d'habitat pour l'hirondelle de fenêtre, 4 nids artificiels seront installés à l'emplacement des nids détruits, permettant ainsi de maintenir un habitat favorable pour l'espèce.

- **Recommandations du CSRPN :**

Sous conditions du respect, à minima, des conditions énoncées ci-dessous, issues de la « doctrine de traitement des demandes de dérogation soumises à l'avis du CSRPN : atteintes aux hirondelles (de fenêtre et rustiques) et aux martinets noirs et à leurs habitats », j'émet un avis favorable à cette dérogation.

1. Le diagnostic réalisé dans le dossier :

- met en rapport les nids impactés (nombre et localisation) avec les populations d'hirondelles aux alentours du site. En ce sens des inventaires réalisés à l'échelle des bourgs sont très utiles.
- étudie la présence éventuelle d'autres espèces liées au bâti (chiroptères et autres oiseaux).
- Identifie la présence de points d'eau aux alentours.

2. Prescriptions relatives aux mesures ERC et A :

Mesures d'évitement / de réduction :

- Adaptation de la période des travaux.
- Installation de nids artificiels et/ou planchettes sur site ou à proximité, avec ou sans repasse (la repose des nids existants étant souvent aléatoire). Les nids artificiels pour les martinets sont spécifiques.
- Ne pas saturer les sites avec des nids artificiels et laisser des espaces de colonisation potentiels.
- En cas de ravalement, privilégier un enduit rugueux à l'emplacement des nids futurs pour favoriser le retour des hirondelles (dans une bande de 30 à 40cm en partie haute de la façade, sur toute la largeur). Si l'enduit d'origine est rugueux, possibilité de ne pas ravalement sur une bande de 30 à 40cm en partie haute de la façade, sur toute la largeur.

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

Mesures de compensation :

- La reconstruction de nouveaux lieux de nidification, si la mise en place de nids artificiels le nécessite.
- Privilégier l'aménagement d'espaces ouverts,
- Limiter voire interdire la fréquentation humaine des aménagements favorables aux hirondelles.

Mesures d'accompagnement :

- Mise en place d'une repasse les deux premières années.
- Si le porteur de projet souhaite éviter les nuisances, la pose de planchettes peut être envisagée. L'espacement entre le nid et la planche doit être d'au moins 40 cm.
- Éviter la mise en place de bac à boues (risques de prédation) et préférer la création de points d'eau si nécessaire (cf. diagnostic).
- Mener des actions de sensibilisation des habitants.

Modalités de suivi :

Dans tous les cas un suivi de l'efficacité des mesures et donc de la recolonisation est à réaliser par le demandeur (avec compétence écologue : associations, bureaux d'études...).

Si ces mesures s'avèrent inefficaces, des mesures correctives devront être prises par le porteur de projet.

3. La rédaction du dossier de demande d'autorisation et la proposition des mesures ERC et A s'est faite sur la base de ressources bibliographiques scientifiques telles que :

- Cahier technique hirondelles et martinets LPO Ile de France

https://cdnfiles2.biolovision.net/www.faune-isere.org/pdf/files/news/dossier_hirondellesmartinet-9971.pdf

- Guides techniques biodiversité et bâti

<https://biodiversiteetbati.fr/>

- Martinets noirs et bâti : cahier technique pour une intégration réussie (pièce jointe)

- Modèles de nids artificiels :

<https://boutique.lpo.fr/catalogue/jardin-d-oiseaux/nichoirs/nichoirs-hirondelles-et-martinets/>

https://www.vivara.fr/nichoirs/nichoirs-specialises.html?suitable_birdtype=234

AVIS :

FAVORABLE []

FAVORABLE SOUS CONDITIONS [X]

DÉFAVORABLE []

Fait le

21 janvier 2026

Signature : Jacques Haury, président du CSRPN.

